



Société des alcools du Manitoba

Communiqué

Pour diffusion immédiate – vendredi le 7 octobre 2011

TOUS LES MAGASINS D’ALCOOLS ET LES BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS SONT DÉSORMAIS MUNIS DE DÉFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATISÉS

La Société des alcools du Manitoba a installé des défibrillateurs externes automatisés (DEA) dans tous les magasins d’alcools, au siège social de la Société, ainsi que dans les bureaux du Service des inspections à Brandon et à Thompson.

Le projet d’installation des DEA a été annoncé en mai dernier dans le cadre de la nouvelle stratégie visant l’industrie de l’accueil et il a été lancé par l’ancien président-directeur général de la Société, Ken Hildahl, qui reconnaissait la nécessité d’aider davantage les clients, les employés et le public lors d’une urgence de nature cardiaque.

Comme l’a déclaré Roman Zubach, président-directeur général par intérim de la Société, « étant donné le traitement d’environ huit millions de transactions annuelles dans les 50 magasins d’alcools de la province et la présence de près de mille employés au siège social et dans les magasins d’alcools, Ken croyait que l’installation de DEA pouvait aider à sauver la vie des victimes d’un arrêt cardiaque soudain ».

Les employés de la Société ont reçu une formation sur l’utilisation des défibrillateurs externes automatisés qui respecte ou dépasse les lignes directrices établies par la Fondation des maladies du cœur du Canada.

Selon la Fondation, environ 45 000 Canadiens font l’expérience d’un arrêt cardiaque chaque année. Le taux de survie des victimes d’un arrêt cardiaque à l’extérieur des hôpitaux est inférieur à 5 %. Toutefois, l’utilisation de la réanimation cardio-respiratoire (RCR) et d’un DEA avant l’arrivée du personnel des Services médicaux d’urgence peut accroître jusqu’à 75 % la possibilité de survie des victimes.